



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Cahier des charges pour la mise sur le marché du digestat agricole

Réunion régionale des référents  
méthanisation

14 novembre 2017

# Rappels en 2 points ...

- Les digestats possèdent des caractéristiques agronomiques intéressantes pour une valorisation agricole :

- Comme **engrais** (nutrition des végétaux)
- Comme **amendements** (amélioration des propriétés physico-chimique des sols)



- Le code rural (art. L. 255-1 à L.255-11) encadre la vente et l'utilisation matières fertilisantes :

Importation  
Détection  
Mise en vente  
Distribution  
Utilisation

subordonnée à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché  
AMM (ou homologation)

Si démonstration

Innocuité

Efficacité



# Cahier des charges du 13/06/2017 dit « CDC Digagri 1 »

## Qui est concerné ?

---

Concerne uniquement

1 →

Les digestats bruts issus de  
méthaniseurs agricoles  
(L.311-1 du CRPM)

2 →

Avec comme intrants uniquement :

- effluents issus d'élevages qui ne font pas l'objet de restrictions sanitaires
- lisiers, fumiers, ou fientes
- eaux blanches
- matières végétales agricoles brutes
- déchets IAA exclusivement végétaux
- le lait et produits issus du lait ou de sa transfo.

# Usage du digestat produit selon le « CDC Digagri 1 »

---

Digestat conforme au CDC Digagri 1 ⇒ « produit »

Mis sur le  
marché en vrac

Par cession directe

Usages sur grandes  
cultures et prairies  
uniquement

# Cahier des charges du 13/06/2017 dit « CDC Digagri 1 »

## Quelles conditions ?

Conditions

3

### % d'intrants agricoles

1. Les effluents doivent représenter au – 33 % du tonnage entrant

2. Les effluents + matières agricoles brutes doivent représenter au – 60% du tonnage entrant

1

2

### 1 produit qualitatif

- seuils pour éléments traces métalliques et éléments pathogènes

### Process et stockage encadré

- conditions sur le temps de séjour dans digesteur

### Etiquetage encadré

# Les suites attendues ...

---

- Travail en cours (DGAL) pour préciser les :
  - ➔ modalités d'application du CDC Digagri 1
  - ➔ l'articulation avec la réglementation environnementale
  
- Réflexions pour la création de cahiers des charges additionnels
  - ➔ Process différents
  - ➔ Autres intrants

